RESA

Société Anonyme Intercommunale
Rue Sainte-Marie 11,
4000 Liège
BCE 0847.027.754
La « Société » ou « RESA » ou l' « Intercommunale »

RAPPORT DE REMUNERATION 2023 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (le « CDLD »), le Conseil d'Administration de la SA RESA établit annuellement un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.

Ce rapport, adopté par le Conseil d'Administration, est joint au rapport de gestion sur les comptes statutaires 2023 établi par les Administrateurs, mis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du premier semestre de chaque année et fait l'objet d'une délibération.

Annexe 3

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0847.027.754
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	RESA S.A.
Période de reporting	2023

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	11
Bureau exécutif	Néant.
Comité de rémunération	1
Comité d'audit	4
Comité de secteur	Néant.

Membres du Conseil d'administration

Fonction	Date[1]	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute[2]	Détail de la rémunération et des avantages[3]	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président		SIMONIS, Isabelle	40.058,70 €	Indemnité annuelle	Décision de l'Assemblée générale du 18 décembre 2019	Présidente de RESA Innovation et Technologie SA depuis le 16 octobre 2019 : non rémunéré Administratrice de RESA Holding SC depuis le 27 octobre 2023 : non rémunéré	100 % (11/11)
Vice-président		GUILLAUME, Pol	30.043,88€	Indemnité annuelle	Décision de l'Assemblée générale du 18 décembre 2019	Vice-président de RESA Innovation et technologie SA depuis le 4 avril 2019 : non rémunéré Administrateur de AREWAL SC depuis le 10 juin 2022 : non rémunéré	90,91 % (10/11)

[1] Si modification en cours d'année

[2] La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

[3] Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1er).

Fonction	Date[1]	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute[2]	Détail de la rémunération et des avantages[3]	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
						Administrateur de RESA Holding SC depuis le 27 octobre 2023 : non rémunéré	
Observateur		ANTOINE Laurent	0,00 €	Non rémunéré	N/A	Observateur de RESA Innovation et Technologie SA depuis le 25/05/2022 : non rémunéré	45,45 % (5/11)
Administrateur		BEN ACHOUR Malik	1.499,94 €	Jetons de présence	N/A	Administrateur de RESA Innovation et Technologie SA depuis le 1/04/2022 : non rémunéré	63,63 % (7/11)
Administrateur		BOLS, Thomas	2.754.89 €	Jetons de présence	N/A	Administrateur de RESA Innovation et Technologie SA depuis le 1/04/2022 : non rémunéré	100,00 % (11/11)
Administrateur		BOUZALGHA, Mehdi	2.504,90 €	Jetons de présence	N/A	Administrateur de RESA Innovation et Technologie SA depuis le 29/06/2022 : non rémunéré	100,00 % (11/11)
Administrateur		COEME, Guy	2.754,89 €	Jetons de présence	N/A	Administrateur de RESA Innovation et Technologie	100,00% (11/11)

Fonction	Date[1]	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute[2]	Détail de la rémunération et des avantages[3]	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
						SA depuis le 1/04/2022 : non rémunéré Administrateur de AREWAL SC depuis le 10 juin 2022 : non rémunéré	
Administrateur		GRIGNARD, Michel	2.504,90 €	Jetons de présence	N/A	Administrateur de RESA Innovation et Technologie SA depuis le 1/04/2022 : non rémunéré	90,91 % (10/11)
Administratrice		LOMBARDO Marie-Josée	2.504,90 €	Jetons de présence	N/A	Administrateur de RESA Innovation et Technologie SA depuis le 1/04/2022 : non rémunéré	90,91 % (10/11)
Administratrice		SAAL, Caroline	2.499,90 €	Jetons de présence	N/A	Administrateur de RESA Innovation et Technologie SA depuis le 1/04/2022 : non rémunéré	90,91% (10/11)
Administrateur		STASSART, Pierre	2.754,89 €	Jetons de présence	N/A	Administrateur de RESA Innovation et Technologie SA depuis le 1/04/2022 : non rémunéré	100,00% (11/11)

Fonction	Date[1]	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute[2]	Détail de la rémunération et des avantages[3]	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Administratrice		THANS DEBRUGE, Anne	2.504,90 €	Jetons de présence	N/A	Administrateur de RESA Innovation et Technologie SA depuis le 1/04/2022 : non rémunéré	90,91 % (10/11)
Administrateur		TIHON, Kévin	2.504,90 €	Jetons de présence	N/A	Administrateur de RESA Innovation et Technologie SA depuis le 1/04/2022 : non rémunéré	90,91 % (10/11)
Total général		13 personnes	94.891,59 €				

Commentaires éventuels

Par décision d'Assemblée générale du 18 décembre 2019, il fut décidé de fixer comme suit les émoluments des membres du Conseil d'administration et comités annexes, avec effet à partir du 1er janvier 2020, à l'indice 138,01 :

- Du Président : 19.997 € brut/an, soit 39.992,04 € du 01/01/2023 au 30/11/2023 et soit 40.791,92 € du 01/12/2023 au 31/12/2023 ;
- Du Vice-Président : 14.997,75 € brut/an, soit 29.993,92€ du 01/01/2023 au 30/11/2023 et soit 30.593,83 € du 01/12/2023 au 31/12/2023 ;
- Des Administrateurs : 125 € brut/ réunion sur présence effective, soit 245,09 € du 01/01/2023 au 30/11/2023 et soit 254,99 € du 01/12/2023 au 31/12/2023 ;

- Des membres du Comité d'audit : 125 € brut/ réunion sur présence effective, soit 245,09 € du 01/01/2023 au 30/11/2023 et soit 254,99 € du 01/12/2023 au 31/12/2023 ;

- Les mandats au sein du Comité de rémunération sont exercés à titre gratuit.

Par décision d'Assemblée générale du 7 juin 2023, il fut décidé de conditionner, à partir du 1er juillet 2023, le paiement des jetons de présence des administrateurs et des membres du Comité d'audit moyennant une présence effective supérieure ou égale à 80% de la durée de la séance concernée.

Les rémunérations des membres du Comité d'audit sont traitées ci-dessous.

Membres du Comité d'audit

Fonction	Date[4]	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute[5]	Détail de la rémunération et des avantages[6]	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président		GRIGNARD, Michel	754,97 €	Jetons de présence	N/A	N/A	75,00 % (3/4)
Membre		COEME, Guy	754,97 €	Jetons de présence	N/A	N/A	100,00 % (4/4)
Membre		LOMBARDO Marie-Josée	754,97 €	Jetons de présence	N/A	N/A	100,00 % (4/4)
Total général		3 personnes	2.264,91 €				

[4] Si modification en cours d'année

[5] La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

[6] Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1er).

Titulaires de fonction de direction

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute[7]	Détail de la rémunération annuelle brute[8]	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Directeur général Fonctionnaire dirigeant local	SIMON, Gil	314.818,68 €	Sommes en espèces	Administrateur d'ATRIAS : NR Administrateur d'Inter-régies : NR Président du Comité de direction de RESA Innovation et Technologie SA : NR Administrateur Synergrid ASBL : NR Vice-Président d'E-Wate (02/2023) : NR Administrateur de TransEnergie (12/2023) : NR
Directeur général adjoint	WARICHET, Luc	270.136,62 €	Sommes en espèces	Administrateur d'Inter-régies : NR Membre du Comité de direction de RESA Innovation et Technologie SA : NR Administrateur de TransEnergie (12/2023) : NR
Directeur technique et opérationnel	DE LAET, Christian	233.696,29 €	Sommes en espèces	Administrateur d'Inter-régies : NR Administrateur Synergrid ASBL : NR Membre du Comité de direction de RESA Innovation et Technologie SA : NR
Directrice Affaires régulatoires et marché	COHEUR, Murielle	236.030,53 €	Sommes en espèces	Membre du Comité de direction de RESA Innovation et Technologie SA : NR

[7] Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluables en argent.

[8] Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

Directeur financier	SPIRLET, Olivier	256.793,23 €	Sommes en espèces	Membre du Comité de direction de RESA Innovation et Technologie SA : NR Administrateur d'OGEO2PENSION : NR
Directrice transformation et digitalisation	GORDENNE, Laurence	247.159,18 €	Sommes en espèces	Administrateur d'ATRIAS : NR Membre du Comité de direction de RESA Innovation et Technologie SA : NR
Directeur expérience client	SCHONBRODT, Eric	231.287,33 €	Sommes en espèces	Membre du Comité de direction de RESA Innovation et Technologie SA : NR
Directrice des ressources humaines	LEPIEMME, Dorothée	215.769,82 €	Sommes en espèces	Membre du Comité de direction de RESA Innovation et Technologie SA : NR
Total rémunérations	**8 personnes**	2.005.691,68 €		

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local (Biffer la mention inutile)

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? ~~Oui~~ / Non
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? ~~Oui / Non~~ / Non applicable
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? ~~Oui / Non~~ / Non applicable
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? Non applicable.

Commentaires éventuels

Chaque titulaire de fonction bénéficie d'avantages en nature qui conformément à l'annexe 4 du CDLD ne participent pas au plafond de rémunération. Il s'agit des avantages suivants : voiture de fonction sur base d'une car Policy applicable à l'ensemble du personnel d'encadrement de la Société, carte essence, téléphone et abonnement mobile, ordinateur, assurance-groupe à contribution définie calculée selon les mêmes

modalités que l'ensemble du personnel contractuel (pour les titulaires de fonctions engagés sur base contractuel, à savoir Mme GORDENNE et M. SCHONBRODT uniquement), assurance hospitalisation et ambulatoire et assurance revenu garanti.

Pour le Conseil d'Administration :

Isabelle SIMONIS
Présidente

Conseil d'administration

Mandat rémunéré
Maximum 12 jetons/an : 125€ à l'indice 138,01
Détail Président et Vice-président - voir annexe 2

Légende		
	V	Présence
	V+€	Présence avec jeton de présence
	N/A	Non applicable
	Abs Just	Absence justifiée

Nom	Prénom	Titre	Type de rémunération	Date de réunion											Total séance rémunérée
				25-01-23	08-03-23	05-04-23	26-04-23	24-05-23	07-06-23	28-06-23	30-08-23	04-10-23	15-11-23	20-12-23	11
SIMONIS	Isabelle	Présidente	Indemnité annuelle	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	**Voir annexe 2**
GUILLAUME	Pol	Vice-Président	Indemnité annuelle	V + €	V + €	V + €	V + €	-	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	**Voir annexe 2**
BEN ACHOUR	Malik	Administrateur	Jeton	V + €	-	V + €	-	-	V + €	V + €	V	V + €	V + €	-	**6**
BOLS	Thomas	Administrateur	Jeton	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	**11**
BOUZALGHA	Mehdi	Administrateur	Jeton	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V	V + €	V + €	**10**
COEME	Guy	Administrateur	Jeton	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	**11**
DEBRUGE	Anne	Administratrice	Jeton	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	-	V + €	**10**
GRIGNARD	Michel	Administrateur	Jeton	V + €	V + €	-	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	**10**
LOMBARDO	Marie-Josée	Administratrice	Jeton	V + €	-	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	**10**
SAAL	Caroline	Administratrice	Jeton	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	-	**10**
STASSART	Pierre	Administrateur	Jeton	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	**11**
TIHON	Kévin	Administrateur	Jeton	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	-	V + €	V + €	V + €	**10**

Comité d'audit

Mandat rémunéré
Maximum 3 jetons/an : 125€ à l'indice 138,01

Nom	Prénom	Titre	Type de rémunération	Date de réunion				Total séance rémunérée
				15-02-23	05-04-23	27-09-23	06-12-23	3 + 1 non rémunérée
GRIGNARD	Michel	Président	Jeton	V+ €	-	V+ €	V+ €	**3**
COEME	Guy	Membre	Jeton	V+ €	V	V+ €	V+ €	**3**
LOMBARDO	Marie-Josée	Membre	Jeton	V+ €	V	V+ €	V+ €	**3**

Annexe 2

Rémunération du Président et du Vice-Président du Conseil d'administration

Indemnité annuelle versée mensuellement		
Rémunération à l'indice 138,01	19.997,00 €	14.997,75 €

Mois d'imputation	Président	Vice-Président
janv-23	3.332,67 €	2.499,49 €
févr-23	3.332,67 €	2.499,49 €
mars-23	3.332,67 €	2.499,49 €
avr-23	3.332,67 €	2.499,49 €
mai-23	3.332,67 €	2.499,49 €
juin-23	3.332,67 €	2.499,49 €
juil-23	3.332,67 €	2.499,49 €
août-23	3.332,67 €	2.499,49 €
sept-23	3.332,67 €	2.499,49 €
oct-23	3.332,67 €	2.499,49 €
nov-23	3.332,67 €	2.499,49 €
déc-23	3.399,33 €	2.549,49 €
Total	**40.058,70 €**	**30.043,88 €**

Justification	Présence > 80%	Présence > 80%
Présence 2023	100,00%	90,91%

Justification des rémunérations

Extrait du rapport de rémunération du Comité de rémunération

L'octroi d'une rémunération mensuelle se justifie par les différents travaux préparatoires effectués par ceux-ci en vue de préparer les décisions du Conseil d'administration et proposer les orientations stratégiques. Véritable relais de la Société auprès des différentes instances communales, provinciale et régionale, ceux-ci effectuent également un travail de coordination entre les différents organes de la Société (Conseil d'administration, Comité d'audit, Comité de rémunération). Les rémunérations du Président et du Vice-Président sont attribuées à concurrence de 100% si le Président ou le Vice-Président est présent à 80% des séances des organes de gestion auxquelles sont tenus de participer les fonctions précitées. Si une absence non-justifiée est constatée, la rémunération est amputée de 10% si l'intéressé est pré-sent à moins de 80% des séances. Si la présence est inférieure à 70% ou à 50%, la retenue est respectivement de 30% ou de 60%.